

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

OBJET :

Remboursement aux élus-
avances d'achat

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026- 80

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Karine LEFEBVRE, Charlotte ROUGIER, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Sophie COLBEAU,

Excusés : MM, Marie-Jeanne COSSE, Bérangère RAMAUX, Klara HOZNEK, Jérôme FONT, Isabelle LAURENT ROUX, Patrick ROTGER, Marie FARGIER

Procurations : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Isabelle LAURENT ROUX à Sandra MARSY AUDIGIER, Patrick ROTGER à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Sophie COLBEAU

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Aurélie COMTE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la caisse de la station-service Total a été fermée pour congés lors de la dernière semaine d'août. Toutefois, aucun agent communal ne disposant des codes de la carte de carburant de la commune, les véhicules Piaggio et Maxity se seraient rapidement retrouvés immobilisés

En conséquence, le 25 août 2026, M. Jean-Louis PAILHES, 1^{er} adjoint, a dû, exceptionnellement et en urgence, avancer le montant des pleins de carburant pour ces deux véhicules. Achats qu'il convient de lui rembourser.

Voici le détail de ces achats :

Achat de SP 98 à la station AVIA de Saint Jean le Centenier	120,00 €
Achat de Gas-oil à la station INTERMARCHÉ de Villeneuve-de-Berg	117,74 €

Soit une somme totale de 120,00 + 117,74 = 237,74 €

Après en avoir délibéré et sur présentation des factures, le Conseil Municipal, à la majorité de 20 voix pour (Jean-Lou PAILHES, porteur du pouvoir de Jérôme FONT, ne prend pas part au vote)

Approuve le remboursement à M. Jean-Louis des PAILHES des avances d'achat qu'il a réalisées pour un montant total de deux cent trente-sept euros et soixante-quatorze centimes (237,74 €)

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 22 septembre 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

